

DEPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES

MAIRIE DE SOUES

65430

Tél. : 05 62 33 07 29

Fax : 05 62 33 07 30

Soues, le 3 Mai 2022

COMMUNE DE SOUES

REGLEMENT DE LA GARDERIE
ECOLE PRIMAIRE Michel BARROUQUERE-THEIL

Année Scolaire : 2022/2023

A ce jour, nous n'avons pas encore connaissance des consignes sanitaires éventuelles qui seraient applicables à la cantine et à la garderie à compter de la rentrée 2022/2023.

La Mairie se réserve donc le droit de modifier le règlement et l'organisation en vigueur en fonction des éventuelles directives.

Vous recevrez de préférence, les informations relatives à la cantine ou à la garderie sur votre boîte mail.

1°) Admission : L'inscription sera déposée de préférence dans la boîte aux lettres au portail de la Mairie.

Toute admission ne pourra être prise en compte qu'après signature par les parents d'une fiche d'inscription à télécharger sur soues.com de préférence ou à retirer à la Mairie, accompagnée de l'attestation d'assurance scolaire, extra-scolaire ou individuelle accident pour l'année scolaire 2022-2023.
Ce service est gratuit.

2°) Il s'agit d'un service de garderie et **non d'étude surveillée**.

3°) Horaires :

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

07 h 30 et 08 h 45

12 h 00 et 12 h 15

13 h 00 et 13 h 45 → *Uniquement pour les enfants qui déjeunent à la cantine*

16 h 30 et 18 h 30

4°) Il y aura obligation :

- soit de **venir amener personnellement l'enfant à la porte de la garderie et venir l'y reprendre** ; en votre absence la personne venant récupérer l'enfant devra être désignée sur la fiche d'inscription (si elle est mineure merci de joindre la copie de sa pièce d'identité).
- soit de **signer une décharge**, dès le début de l'année scolaire, précisant à quelles heures l'enfant sera autorisé à quitter seul la garderie pour rejoindre le domicile familial si tel est le cas.

5°) Fonctionnement :

La garderie fonctionnera les jours d'école (voir horaires ci-dessus).

De même, la garderie ne fonctionnera pas en l'absence des maîtres pendant les heures d'école notamment les jours de conférence pédagogique ou de grève, par exemple.

6°) **LES PARENTS SERONT TENUS DE RESPECTER RIGOREUSEMENT LES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA GARDERIE. PLUSIEURS RETARDS REPETES POURRONT ENTRAINER L'EXCLUSION DE OU DES ENFANTS FREQUENTANT LA GARDERIE.**

LA RESPONSABILITE DE LA MAIRIE NE SAURAIT ETRE ENGAGEE EN CAS D'ACCIDENT INTERVENU SOIT AVANT L'OUVERTURE SOIT APRES LA FERMETURE DE LA GARDERIE.

Garderies :. : 06.74.97.75.96

7°) Il est rappelé que tout manquement aux règles élémentaires de discipline sera sanctionné.

1^{er} remarque : **Convocation des parents pour avertissement à l'enfant concerné**

2^{ème} remarque : **Exclusion de l'enfant pour 1 semaine de la garderie**

3^{ème} remarque : **Exclusion définitive de la garderie.**

8°) **Toute personne ayant des remarques à faire sur le fonctionnement de la garderie et sur les éventuels problèmes entre enfants, doit impérativement s'adresser à Monsieur Le Maire et en aucun cas au personnel de service.**

Danièle CORONADO
Adjointe chargée des Affaires Scolaires

Roger LESCOUTE
Maire de SOUES



COMMUNE
DE
SOUES

ECOLE PRIMAIRE
Michel BARROUQUERE-THEIL

PHOTO
IDENTITE
DE L'ENFANT

- : - : - : -

FICHE D'INSCRIPTION

Année Scolaire : 2022/2023

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de Naissance : Classe Fréquentée :

NOM ET PRENOM

N° TEL

Père :

Domicile :

Mail :

Portable :

Adresse :

Mère :

Domicile :

Mail :

Portable :

Adresse mère si différente :

VOUS ACCEPTEZ LE MODE DE COMMUNICATION PAR MAIL OU S.M.S.- ECRIRE OUI OU NON

HORAIREs auxquels vous prévoyez de laisser votre enfant :

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

entre : 7 h 30 et 8 h 45

12 h 00 et 12 h 15

13 h 00 et 13 h 45 *Uniquement pour les enfants qui déjeunent à la cantine*

16 h 30 et 18 h 30

Nom de la ou des personne(s) qui en mon absence viendra(ont) chercher mon enfant (si la personne est mineure merci de joindre la copie de sa pièce d'identité) :

.....

OU Je souhaite que mon enfant quitte seul la garderie à :

..... h (midi)

Dans ce cas signature du représentant légal :

..... h (soir)

ASSURANCE - Nom de la Compagnie :

- 1) En cas d'assurance prise à l'école : le mentionner au moment de l'inscription et nous en faire parvenir un exemplaire, dès que possible.
- 2) Autre assurance : **fournir obligatoirement au moment de l'inscription, l'attestation avec mention Extra-Scolaire ou Individuelle Accident.**

VOTRE ENFANT SERA ACCEPTE EN GARDERIE SEULEMENT A PARTIR DU LENDEMAIN DU DEPOT
DU DOSSIER COMPLET, DE PREFERENCE DANS LA BOITE AUX LETTRES SITUEE AU PORTAIL DE LA MAIRIE,
SERVICE « GARDERIES-CANTINE » ET CE AVANT 9 H 00.

En cas d'Accident :

Autorisez-vous les responsables à prendre les initiatives suivantes :

- Transport dans une Clinique : OUI NON

Eventuellement laquelle :

- Transport à l'Hôpital : OUI NON

Personne à prévenir :

Nom et Prénom :

Adresse :

N° de Téléphone : Domicile :

Portable : Mère : Père :

Profession - Horaires et Lieu de travail :

Mère :

Père :

MEDECIN TRAITANT : Nom - Prénom - Adresse :

..... N° Tél :

Mr/Mme autorise la **Municipalité de SOUES**
à filmer ou photographier mon enfant et à utiliser ses images lors d'expositions, de parutions d'articles dans
le journal ou sur le site de la Commune. **Ecrire OUI ou NON**

Soues, le 20

Signatures : précédées de la mention manuscrite « REGLEMENT LU ET APPROUVE »

La Mère

Le Père